

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



RENDEZ-VOUS:	
	_

• Les démarches à effectuer :

- 1. Je prends rendez-vous en ligne sur le site : <u>www.villedenay.fr</u>, ou à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 05.59.61.90.30 du lundi au vendredi entre 11h30 et 12h.
- 2. Je note mon rendez-vous.
- 3. Je réalise ma pré-demande en ligne sur le site : https://ants.gouv.fr, j'imprime la pré-demande ou je note le numéro de pré-demande
- 4. Je rassemble les pièces justificatives.
- 5. Je me présente avec ma pré-demande ou le numéro de pré-demande et les pièces justificatives, le jour de mon rendez-vous.
- 6. Je retire mon titre à la mairie, sans rendez-vous, du lundi au vendredi de : 8h30 à 9h00, de 13h30 à 14h00 et de 16h30 à 17h00 avec le récépissé de demande et l'ancienne carte d'identité.

ATTENTION:

- Présence obligatoire des mineurs.
- Tout dossier incomplet ne pourra être traité.
- Lors de la remise, restitution obligatoire de l'ancien titre.
- Tout titre doit impérativement être retiré par le demandeur
- Les titres non retirés dans un délai de 3 mois sont détruits



• Pièces à fournir

1. Pour un majeur

	L'ancienne carte d'identité + copie.
	La pré-demande ou le numéro de la pré-demande en ligne ou le formulaire de demande
ren	nis en mairie.
	Une photo d'identité, de face et tête nue, bouche fermée, fond gris ou bleu clair non blanc,
non	découpée et de moins 6 mois, de préférence, sans lunettes.
	Pour justifier de son identité, (originaux + copies) :
	Carte d'identité et / ou Passeport
	Ou Copie intégrale de l'acte de naissance* (moins de trois mois)
*Ne	pas fournir l'acte si la ville de naissance est adhérente à la dématérialisation voir sur le site
suiv	vant : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation
	Un justificatif de domicile récent, de - 1an, facture électricité, eau, téléphone, avis d'impôt.
Pou	ir une personne hébergée ou un enfant majeur résidant chez ses parents fournir avec le
just	cificatif, une attestation de résidence (avec la mention depuis + de 3 mois), la copie de la
piè	ce d'identité du parent ou tiers en cours de validité.
	Si perte ou vol, fournir la déclaration de perte ou de vol et un timbre fiscal de 25€
Bur	raliste, en ligne site: https://timbres.impots.gouv.fr
	Acte de mariage ou acte de décès (moins de trois mois) pour ajouter un nom d'usage
	2. Pour un mineur (documents supplémentaires à la liste ci-dessus)
La p	présence de l'enfant est indispensable accompagné de son représentant légal.
	Carte d'identité du parent qui présente la demande (original et en cours de validité).
	Si les parents sont séparés et que la résidence est alternée:
	La décision de justice ou lettre des deux parents pour inscription des deux adresses.
	Un justificatif de domicile de - 1an - facture EDF, eau, téléphone, avis d'impôts (de chaque
par	ent ou des représentants légaux).
	Carte d'identité ou Passeport (original en cours de validité) de chaque parent ou des
rep	résentants légaux.
	 Présence obligatoire de l'intéressé (prise d'empreintes à partir de 12 ans)



Connaître les dates et lieux de naissance des parents.